

7 - Subvention à l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux pour la réhabilitation du site rue des Sapins

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux bénéficie, rue des Sapins, d'un bail emphytéotique consenti par l'évêché dont le renouvellement vient d'être acté jusqu'en 2031. Sur ces parcelles, l'association a édifié des installations sportives et d'animation. Composée de 9 sections dont 4 affiliées à une fédération française agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux tient une place centrale dans l'animation du quartier de Saint-Ferjeux.

Néanmoins les installations de l'association sont vieillissantes et une réhabilitation légère permettrait de redonner aux membres des conditions d'évolution plus favorables et aux sections les conditions de leur développement.

La halle de tennis connaît des problèmes d'étanchéité importants, la salle des Féréoles (salle de gymnastique) subit des infiltrations par un mur et par les fenêtres. Enfin, le chemin d'accès au site présente de nombreux trous rendant les accès aux installations difficiles.

Le club a proposé aux partenaires co-financeurs une première phase de travaux permettant d'améliorer sensiblement ces différents points.

L'opération est évaluée à un coût total de 124 000 € toutes dépenses confondues qui se répartit en :

- Réfection toiture halle de tennis	60 000 €
- Réfection salle gymnastique	8 000 €
- Réfection chemin d'accès	<u>56 000 €</u>
TOTAL	124 000 €

Le plan de financement est envisagé comme suit :

- Etoile sportive de Saint-Ferjeux	40 000 €
- Fédération Française de Tennis	7 000 €
- Département du Doubs	17 000 €
- Ville de Besançon	30 000 €
- Mécénat	<u>30 000 €</u>
TOTAL	124 000 €

La Ville a inscrit sa participation au Budget 2014 et effectuera le versement en fonction de l'état d'avancement des travaux qui débiteront au printemps 2014 et se termineront normalement en juillet 2014 :

- 15 K€ à la signature de la convention,
- le solde, soit 15 K€, à la fin des travaux.

En cas d'accord, les dépenses seront prélevées sur la ligne 204.40.20422.003808.20300.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention de l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux de 30 K€ et sur l'échéancier de versement proposé,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de subventionnement à intervenir.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ? C'est un site très utilisé. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.